



RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1470-11

Codification administrative
Mise à jour 9 juin 2020

20 juin 2011	Adoption du 1 ^{er} projet de règlement et avis de motion
28 juin 2011	Avis public pour la tenue de l'assemblée publique de consultation
7 juillet 2011	Tenue de l'assemblée publique de consultation
11 juillet 2011	Adoption du 2 ^e projet de règlement
19 juillet 2011	Avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation référendaire
22 août 2011	Adoption du règlement et transmission à la M.R.C. pour l'obtention d'un certificat de conformité
28 sept. 2011	Entrée en vigueur

Cette codification administrative n'a pas été adoptée officiellement par la Ville de Dolbeau-Mistassini. Seuls le règlement original et les règlements modificateurs ont force de loi. Aucune garantie n'est offerte quant à l'exactitude ou à la fiabilité du texte. Certaines erreurs typographiques ont été volontairement corrigées pour la commodité du lecteur tandis que d'autres demeurent présentes afin de préserver le sens du texte tel qu'adopté.

Ce document est une codification administrative du Règlement de zonage 1470-11 adopté le 28 septembre 2011 et modifié par les règlements suivants :

Règlements	Modifications apportées	Entrée en vigueur
1477-11		27-02-2012
1478-11		27-02-2012
1497-12		12-07-2012
1502-12		18-09-2012
1509-12		04-12-2012
1535-13		25-06-2013
1539-13		Remplacer par règlement 1569-14
1545-13		20-03-2014
1569-14		05-08-2014
1572-14		10-09-2014
1578-14		17-11-2014
1581-14		30-04-2015
1603-15	OMNIBUS	15-07-2015
1608-15		15-07-2015
1616-15	Zone 145 Cv	22-02-2016
1619-15	Zone 13 V	22-02-2016
1648-16	Zone 503 C	21-09-2016
1650-16	Zone 20-2 Pu	05-10-2016
1674-17	Piscine - Spa - Terrasses, etc.	23-05-2017
1676-17	Demande à portée collective CPTAQ no 376046	12-07-2017
1695-17	Remplace le règlement 1684-17 - OMNIBUS	18-10-2017
1699-17	Diverses modifications	20-03-2018
1720-18	Modification de certaines zones	27-06-2018
1722-18	Création d'un Parc industriel régional	27-06-2018
1731-18	Diverses modifications	17-09-2018
1734-18	Modifications de certaines zones	30-11-2018
1735-18	Modification des dispositions relatives aux usages ainsi que celles aux bâtiments accessoires	18-03-2019
1740-18	Modifications certaines zones (6-2 Ae, 17-2 Rm) et agrandissement zone 193 R	22-01-2019
1757-19	Modifications certaines dispositions et agrandissement zone 36 V	16-04-2019
1765-19	Modifications des usages, des dispositions relatives à la plantation d'arbres et bât. accessoire	12-09-2019
1790-20	Divers modifications et sur certaines zones	09-06-2020

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
TABLE DES MATIÈRES	ii
RÈGLEMENT DE ZONAGE.....	1
CHAPITRE 1.....	2
DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET ADMINISTRATIVES	2
1.1 Préambule	2
1.2 Titre du règlement	2
1.3 Entrée en vigueur	2
1.4 Abrogation des règlements antérieurs.....	2
1.5 Territoire et personnes touchés par le présent règlement.....	2
1.6 Bâtiments, constructions, terrains et emplacements affectés	2
1.7 Annulation	2
1.8 Amendements	2
1.9 Règlements et lois	3
1.10 Application du règlement de zonage	3
1.10.1 Inspecteur des bâtiments	3
1.10.2 Conditions d'émission des permis et certificats.....	3
1.10.3 Application continue	3
1.11 Renvoi	3
CHAPITRE 2.....	4
DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES	4
2.1 Numérotation du règlement	4
2.2 Plans et grille des spécifications.....	4
2.2.1 Plan de zonage et grille des spécifications	4
2.2.2 Plan des contraintes naturelles et anthropiques	4
2.2.3 Plan de localisation du réseau routier supérieur, des dessertes de transit du réseau routier local et de la voie ferrée	4
2.3 Plan de zonage	4
2.3.1 Découpage du territoire en zones	4
2.3.2 Zone et secteur	4
2.3.3 Identification des zones	4
2.3.4 Interprétation des limites de zones.....	5
2.4 Grille des spécifications.....	5
2.4.1 Généralités	5
2.4.2 Usages autorisés	6
2.4.3 Usages spécifiquement autorisés ou exclus	6
2.4.4 Normes d'implantation	6
2.4.5 Normes et spécifications particulières.....	6
2.5 Incompatibilité des dispositions générales et particulières.....	6
2.6 Interprétation du texte.....	6
2.7 Interprétation des tableaux	7
2.8 Unité de mesure	7
2.9 Interprétation des mots, termes ou expressions	7
2.10 Documents annexés.....	39
CHAPITRE 3.....	40
CLASSIFICATION DES USAGES	40
3.1 Classification de référence	40
3.2 Interprétation	40
3.3 Classes, sous-classes et usages	40

3.3.1	Classe d'usages résidentiels	40
3.3.1.1	Sous-classes résidentielles :	40
3.3.2	Classe d'usages liés au commerce et aux services	41
3.3.2.1	Sous-classe 1 : commerce de détail	41
3.3.2.2	Sous-classe 2 : commerce de gros	41
3.3.2.3	Sous-classe 3 : commerce d'équipements mobiles lourds	41
3.3.2.4	Sous-classe 4 : services	42
3.3.2.5	Sous-classe 5 : Hébergement et restauration	43
3.3.2.6	Sous-classe 6 : communications et transports en commun	44
3.3.3	Classe d'usages industriels	44
3.3.3.1	Sous-classe 1 : industrie peu ou non contraignante	46
3.3.3.2	Sous-classe 2 : industrie contraignante	46
3.3.3.3	Sous-classe 3 : usages liés à la disposition des déchets et au recyclage	46
3.3.3.4	Sous-classe 4 : industrie extractive	47
3.3.4	Classe d'usages communautaires	47
3.3.4.1	Sous-classe 1: services publics	47
3.3.5	Classe d'usage de récréation, de sports et loisirs et de conservation	47
3.3.5.1	Sous-classe 1 : services à caractère socioculturel	47
3.3.5.2	Sous-classe 2 : parcs publics, centres récréatifs, aréas et installations sportives	48
3.3.5.3	Sous-classe 3 : équipements d'accueil spécifiquement touristiques	48
3.3.5.4	Sous-classe 4: conservation et récréation extensive	48
3.3.6	Classe d'usages agricoles et forestiers	48
3.3.6.1	Sous-classe 1 : Agriculture	48
3.3.6.2	Sous-classe 2 : Forêt	48
3.3.6.3	Sous-classe 3 : Pêche et piégeage	48
3.3.6.4	Sous-classe 4 : Usages forestiers de conservation	49
3.3.7	Classe d'usages transport lourd, équipements de télécommunications et production d'énergie et réseaux urbains	49

CHAPITRE 450

DISPOSITIONS S'APPLIQUANT À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE50

4.1	Dispositions générales	50
4.1.1	Usages principaux autorisés	50
4.1.1.1	Usages autorisés dans toutes les zones	50
4.1.1.2	Usages prohibés dans toutes les zones	50
4.1.1.3	Utilisation d'un terrain vacant	51
4.1.1.4	Entretien	51
4.1.2	Dispositions générales relatives au bâtiment principal	51
4.1.2.1	Nombre de bâtiments principaux par terrain	51
4.1.2.2	Emplacement d'un bâtiment principal	52
4.1.2.3	Hauteur maximale d'un bâtiment principal	52
4.1.2.4	Niveau d'un bâtiment principal	52
4.1.2.5	Intégration architecturale des bâtiments	53
4.1.2.6	Dispositions relatives aux toits-terrasses	53
4.1.3	Dispositions s'appliquant aux marges	53
4.1.3.1	Dispositions générales	53
4.1.3.2	Marge avant	54
4.1.3.3	Marges latérales	54
4.1.3.4	Marge arrière	55
4.1.3.5	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau	55
4.1.3.6	Éventualité où une marge n'est pas prévue à la grille des spécifications	55
4.1.4	Superficie et dimensions minimales d'un bâtiment principal	55
4.1.4.1	Superficie	55
4.1.4.2	Largeur minimale	55
4.1.5	Dispositions générales relatives aux bâtiments accessoires	55

4.1.5.1	Présence d'un bâtiment principal	55
4.1.5.2	Nombre de bâtiments accessoires par terrain.....	56
4.1.5.3	Conversion des bâtiments accessoires.....	56
4.1.5.4	Dispositions spécifiques relatives aux abris d'auto	56
4.1.5.5	Dispositions spécifiques relatives à une serre domestique.....	56
4.1.5.6	Dispositions spécifiques relatives aux équipements accessoires.....	57
4.1.5.6.1	Dispositions relatives aux antennes	57
4.1.5.6.2	Dispositions relatives aux éoliennes	57
4.1.5.6.3	Dispositions relatives aux panneaux solaires	58
4.1.5.6.4	Dispositions relatives aux appareils de climatisation et d'échange thermique	58
4.2	Constructions, ouvrages et équipements accessoires au bâtiment principal.....	58
4.2.1	Champ d'application	58
4.2.2	Dispositions générales	58
4.2.3	Bâtiments, constructions, ouvrages et équipements accessoires autorisés dans les marges et les cours.....	59
4.2.4	Emplacement d'angle et transversal	66
4.2.5	Dégagement minimal d'une emprise publique	66
4.3	Usages complémentaires	66
4.3.1	Lignes de transport d'énergie	66
4.3.2	Triangle de visibilité sur un emplacement d'angle.....	66
4.3.3	Protection des bornes-fontaines	66
4.3.4	Aménagement des aires libres	66
4.3.5	Murets ou mur de soutènement et de clôtures à des fins de sécurité	67
4.3.5.1	Certificat d'autorisation.....	67
4.3.5.2	Murets destinés à la rétention d'un terrain	67
4.3.5.3	Muret ou mur de soutènement	67
4.3.5.4	Aménagement d'un muret sur un talus ou à moins de deux (2,0) m d'un talus existant.....	67
4.3.5.5	Clôtures et sécurité.....	67
4.3.6	Plantation, entretien et protection des boisés	68
4.3.6.1	Dispositions générales	68
4.3.6.2	Distances à respecter.....	68
4.3.6.3	Essences interdites	68
4.3.6.4	Entretien	68
4.3.7	Dispositions applicables aux travaux de remblai et de déblai.....	69
4.3.7.1	Application	69
4.3.7.2	Matériaux autorisés	70
4.3.7.3	Aménagement des terrains	70
4.3.8	Dispositions s'appliquant aux accès et au stationnement.....	70
4.3.8.1	Cadre d'application.....	70
4.3.8.2	Voies d'accès à l'emplacement	70
4.3.8.3	Dispositions particulières.....	71
4.3.9	Dispositions applicables aux enseignes.....	74
4.3.9.1	Dispositions générales	74
4.3.9.2	Enseignes autorisées sans certificat d'autorisation.....	76
4.3.9.3	Dispositions applicables aux enseignes publicitaires (panneaux-réclame)	77
4.3.9.4	Dispositions particulières aux enseignes mobiles.....	77
4.3.9.5	Dispositions portant sur les enseignes sur véhicule.....	78
4.3.9.6	Enlèvement des enseignes à l'expiration d'un usage.....	78
4.3.9.7	Dispositions spécifiques relatives à l'affichage aux abords du circuit cyclable.....	78
4.3.9.8	Dispositions spécifiques relatives à l'affichage aux abords du réseau routier supérieur	79
4.3.9.9	Dispositions spécifiques relatives à l'affichage aux abords du réseau hydrographique principal et sur les îles	79
4.3.10	Dispositions portant sur les usages dans l'emprise du circuit cyclable (Véloroute) et dans un corridor de 500 m de cette emprise.....	79
4.3.11	Conteneurs à déchets	80
4.3.11.1	Dispositions générales.....	80

4.3.11.2	Conteneurs à déchets implantés à des fins de construction	80
4.3.12	Garde d'animaux pour des fins domestiques	81
4.3.12.1	Garde et possession des animaux domestiques de compagnie	81
4.3.12.2	Garde et possession de certaines espèces d'animaux	81
4.3.12.3	Garde et possession et élevage des animaux de ferme.....	81
4.3.12.3.1	Normes d'implantation	81
4.3.12.3.2	Normes de sécurité d'hygiène et d'entretien	83
4.4	Usages provisoires	84
4.4.1	Nature des usages provisoires	84
4.4.2	Certificat d'autorisation	84
4.4.3	Dispositions générales	84
4.4.3.1	Nature des installations	84
4.4.3.2	Démantèlement des installations physiques	85
4.4.4	Bâtiment desservant un immeuble en construction ou en rénovation	85
4.4.5	Dispositions applicables aux commerces saisonniers	85
4.4.5.1	Dispositions générales	85
4.4.5.2	Commerces saisonniers de produits agricoles ou d'arbres de Noël	85
4.4.5.3	Commerce saisonnier de restauration.....	85
4.4.5.4	Commerce saisonnier de restauration par la marina publique	86
4.4.6	Bâtiment préfabriqué inhérent à la vente immobilière.....	86
4.4.7	Cirque et carnaval	86
4.4.8	Abri en vue de soutenir un événement commercial, un festival ou un événement particulier	86
4.4.8.1	Nature des installations	86
4.4.8.2	Durée et activités.....	86
4.4.8.3	Implantation	86
4.4.9	Commerce de détail d'articles usagés autres que pièces détachées, rebuts, véhicules ou équipements mobiles	87
4.4.9.1	Dispositions générales	87
4.4.9.2	Usages résidentiels ou zones résidentielle ou de villégiature	87
4.4.9.3	Usages autres que résidentiels et zones autres que résidentielles ou de villégiature	87
4.5	Dispositions relatives aux territoires à contraintes	87
4.5.1	Dispositions applicables aux zones à risques de mouvement de sol (glissement de terrain) du lac Saint-Jean et des rivières Péribonka, Petite-Péribonka, Mistassini et Mistassibi	87
4.5.1.1	Dispositions générales	87
4.5.1.2	Dispositions spécifiques relatives aux constructions, ouvrages et travaux dans les zones à risque de mouvements de sol.....	87
4.5.1.3	Constructions, bâtiments ou ouvrages autorisés dans une zone à risque.....	90
4.5.1.4	Conditions d'émission du permis ou du certificat	90
4.5.1.5	Méthodes applicables pour déterminer le degré de la pente ainsi que le bas et le haut de la pente	90
4.5.2	Dispositions applicables aux zones comportant des risques connus d'inondation.....	91
4.5.2.1	Identification des zones d'inondation.....	91
4.5.2.2	Dispositions concernant les constructions et les ouvrages autorisés	92
4.5.3	Dispositions ayant trait à la protection des territoires d'intérêt.....	94
4.5.3.1	Dispositions générales relatives aux territoires d'intérêt	94
4.5.3.1.1	Territoire assujéti.....	94
4.5.3.1.2	Constructions et ouvrages autorisés	94
4.5.3.1.3	Revêtement extérieur.....	95
4.5.3.2	Dispositions applicables aux territoires d'intérêt culturel ou historique	95
4.5.3.3	Dispositions spécifiques relatives aux territoires d'intérêt historique	95
4.5.3.3.1	Territoire assujéti	95
4.5.3.3.2	Règles générales d'implantation	95
4.5.3.3.3	Réfection, modification ou agrandissement aux constructions existantes	96
4.5.3.3.4	Travaux sylvicoles.....	96
4.5.3.3.5	Travaux d'excavation	96

4.5.3.3.6	Dispositions particulières aux sites archéologiques et secteurs de concentration de sites archéologiques	96
4.5.3.3.6.1	Territoire assujéti	96
4.5.3.3.6.2	Autorisation préalable	96
4.5.3.3.6.3	Mise en valeur des sites et artefacts	97
4.5.3.4	Dispositions spécifiques relatives aux territoires d'intérêt culturel	98
4.5.3.4.1	Règles générales d'implantation	98
4.5.3.4.2	Réfection, modification ou agrandissement aux constructions existantes	98
4.5.3.4.3	Travaux sylvicoles	98
4.5.3.5	Dispositions particulières applicables au corridor des rivières Mistassini et Mistassibi	98
4.5.3.6	Dispositions particulières applicables aux territoires d'intérêt écologique	100
4.5.3.7	Dispositions particulières applicables aux territoires d'intérêt esthétique	101
4.5.3.8	Dispositions spécifiques relatives aux territoires d'intérêt esthétique	102
4.5.3.8.1	Règle générale d'implantation	102
4.5.3.8.2	Dispositions particulières au réseau hydrographique principal	102
4.5.3.8.3	Travaux d'abattage	102
4.5.3.8.4	Dispositions spécifiques aux chutes et aux plages	102
4.5.3.8.5	Dispositions spécifiques aux paysages	103
4.5.3.8.5.1	Constructions et ouvrages autorisés	103
4.5.3.9	Dispositions spécifiques relatives aux territoires d'intérêt écologique	103
4.5.3.9.1	Règles spécifiques à l'affichage	103
4.5.3.9.2	Dispositions spécifiques aux habitats fauniques	103
4.5.3.9.3	Dispositions spécifiques aux milieux humides	103
4.5.3.9.3.1	Territoire assujéti	103
4.5.3.9.3.2	Constructions et ouvrages autorisés	103
4.5.3.9.3.3	Travaux autorisés	103
4.5.3.9.4	Dispositions spécifiques aux frayères	103
4.5.3.9.4.1	Constructions et ouvrages autorisés	103
4.5.3.9.4.2	Règles minimales d'implantation	103
4.5.3.9.4.3	Travaux autorisés	103
4.5.3.9.4.4	Abattage	104
4.5.3.9.4.5	Dispositions spécifiques aux peuplements forestiers	104
4.5.4	Dispositions applicables aux constructions et ouvrages aux abords des voies de circulation	104
4.5.4.1	Territoire assujéti	104
4.5.4.2	Autorisation préalable	104
4.5.4.3	Constructions et ouvrages autorisés	104
4.5.4.3.1	Exception	105
4.5.4.4	Normes minimales d'implantation	105
4.5.4.5	Dispositions spécifiques relatives à l'implantation le long de certains tronçons du réseau routier majeur	105
4.5.5	Dispositions spécifiques relatives à l'aménagement de nouveaux accès routiers aux abords des voies de circulation du réseau routier supérieur	105
4.5.5.1	Territoire assujéti	105
4.5.5.2	Règles minimales d'aménagement	105
4.5.6	Dispositions relatives à l'implantation de sentiers récréatifs de motoneige et de VTT	106
4.5.6.1	Territoire assujéti	106
4.5.6.2	Autorisation de la MRC	106
4.5.6.3	Règles minimales d'implantation des sentiers	106
4.5.6.4	Principe de réciprocité	106
4.5.7	Dispositions relatives à l'implantation des infrastructures du réseau majeur de transport d'énergie et de communication	106
4.5.7.1	Territoire assujéti	106
4.5.7.2	Règles minimales d'implantation des infrastructures	106
4.5.7.3	Principe de réciprocité	106
4.5.8	Dispositions relatives aux lieux d'élimination des résidus issus de l'occupation humaine	107
4.5.8.1	Territoire assujéti	107
4.5.8.2	Autorisation préalable	107

4.5.8.3	Constructions et ouvrages autorisés	107
4.5.8.4	Dispositions spécifiques aux lieux d'enfouissement sanitaire et dépôts	107
4.5.8.5	Dispositions spécifiques aux équipements collectifs relatifs au traitement des eaux usées d'origine domestique	107
4.5.8.6	Règles minimales d'implantation	108
4.5.9	Dispositions relatives aux constructions commerciales et industrielles identifiées comme contraintes anthropiques	108
4.5.9.1	Territoire assujetti	108
4.5.9.2	Règles minimales d'implantation	108
4.5.9.3	Principe de réciprocité	109
4.5.10	Dispositions relatives aux aires industrielles	109
4.5.10.1	Territoire assujetti	109
4.5.10.2	Constructions et ouvrages	109
4.5.10.3	Règles minimales d'implantation	109
4.5.11	Dispositions spécifiques relatives aux usages aux abords des rivières à ouananiche	109
4.5.11.1	Territoire assujetti	109
4.5.11.2	Règles générales d'implantation	109
4.5.11.3	Travaux d'abattage	109
4.5.11.4	Travaux d'excavation du sol	110
4.5.12	Dispositions spécifiques relatives aux zones à risques de mouvement de sol (zone d'érosion) du lac Saint-Jean et des rivières Péribonka, Petite-Péribonka, Mistassini et Mistassibi	110
4.5.12.1	Territoire assujetti	110
4.5.12.2	Constructions, ouvrages et travaux autorisés	110
4.6	Dispositions applicables aux rives et au littoral	111
4.6.0	Généralités	111
4.6.1	Dispositions applicables aux rives de tous les lacs et cours d'eau	112
4.6.2	Dispositions applicables au littoral de tous les lacs ou cours d'eau	113
4.7	Dispositions relatives aux ouvrages collectifs de captage d'eau (prise d'eau)	114
4.7.1	Territoire assujetti	114
4.7.2	Détermination de l'aire d'alimentation	114
4.7.3	Dispositions spécifiques relatives aux travaux, constructions et ouvrages autorisés	114
4.8	Dispositions applicables aux réservoirs d'huile et de propane	114
4.8.1	Dans le cas d'un usage résidentiel	115
4.8.2	Usage autres que résidentiels à l'exception des centres de ravitaillement	115
4.9	Postes de pompage, postes de contrôle et bâtiments similaires	116
4.10	Protection des boisés et des arbres	116
4.11	Dispositions portant sur la sécurité des clôtures ou des barrières obstruant un chemin	116
4.12	Dispositions générales relatives aux nuisances	116
4.12.1	Territoire assujetti	116
4.12.2	Règle générale	116
4.13	Dispositions générales relatives aux constructions et ouvrages aux abords des lacs et cours d'eau sur terres publiques	117
4.13.1	Territoire assujetti	117
4.13.2	Règles d'implantation	117
4.13.3	Règles relatives aux travaux sylvicoles sur terres publiques	117
CHAPITRE 5 (RÈGLEMENT 1699-17)		118
DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES RÉSIDENTIELS		118
5.1	Usages principaux autorisés	118
5.2	Marges	118
5.2.1	Marge avant	118
5.2.2	Marges latérales	118
5.2.3	Marge arrière	118
5.2.3.1	Dispositions générales	118
5.2.3.2	Emplacements de forme irrégulière	118

5.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau	118
5.2.5	Éventualité où une marge n'est pas prévue à la grille des spécifications	118
5.3	Superficie et dimensions minimales d'un bâtiment principal	118
5.3.1	Superficie	118
5.3.2	Largeur et profondeur minimales	119
5.4	Densité résidentielle nette	119
5.4.1	Disposition générale	119
5.4.2	Identification des classes de densité	119
5.4.3	Couvert végétal dans les zones de villégiature et les emplacements riverains à l'extérieur du périmètre d'urbanisation	120
5.5	Bâtiments accessoires résidentiels	120
5.5.1	Dispositions générales	120
5.5.2	Normes d'implantation	121
5.5.2.1	Normes générales d'implantation des bâtiments accessoires	121
5.5.2.2	Normes d'implantation spécifiques aux bâtiments accessoires attenants	122
5.5.2.3	Normes d'implantation spécifiques aux bâtiments accessoires isolés	122
5.5.2.4	Dispositions relatives aux gazebos	123
5.5.2.5	Dispositions relatives aux bâtiments accessoires sur des emplacements riverains	123
5.6	Constructions temporaires complémentaires aux usages résidentiels	124
5.6.1	Abri temporaire hivernal	124
5.6.2	Abri temporaire pour projets spéciaux	124
5.6.3	Toile de gazon et clôture à neige	125
5.6.4	Entreposage extérieur	125
5.6.5	Accès à la cour arrière des habitations contigües	125
5.7	Dispositions particulières aux clôtures, haies ou murs	125
5.7.1	Clôtures interdites	125
5.7.2	Aménagement et entretien	125
5.7.3	Normes d'implantation et d'aménagement	126
5.8	Espace libre commun	127
5.9	Piscines	127
5.9.1	Nécessité d'un certificat d'autorisation	127
5.9.2	Superficie	128
5.9.3	Implantation d'une piscine et du pont soleil	128
5.9.4	Aménagement relatif à la sécurité	129
5.9.5	Autres exigences	131
5.10	Bassin d'eau	132
5.10.1	Certificat d'autorisation	132
5.10.2	Dispositions particulières aux bassins d'eau à caractère paysager	132
5.10.3	Dispositions relatives aux bains tourbillons (spas)	132
5.11	Dispositions applicables aux terrasses (abrogé)	133
5.12	Dispositions relatives au stationnement	133
5.12.1	Nombre de cases requises	133
5.12.2	Implantation	133
5.12.3	Stationnement de véhicules lourds	134
5.12.4	Aménagement et revêtement	134
5.13	Dispositions relatives à l'affichage	134
5.14	Dispositions relatives à l'implantation des antennes (abrogé)	134
5.15	Usages secondaires	134
5.15.1	Nature des usages secondaires	134
5.15.2	Usages secondaires selon le type d'habitation	135
5.15.2.1	Résidences unifamiliales isolées et jumelées	136
5.15.2.2	Résidences comportant deux logements et plus et maisons mobiles	136
5.15.2.3	Résidences de villégiature à l'extérieur du périmètre urbain	136
5.15.2.4	Résidences communautaires	136
5.15.3	Conditions d'exercice d'un usage secondaire	136
5.15.3.1	Conditions générales	136

5.15.3.2	Conditions spécifiques aux services d'enseignement	138
5.15.3.3	Conditions spécifiques aux logements intergénérationnels	138
5.15.3.4	Conditions spécifiques aux gîtes touristiques, table champêtres, maisons de chambres de 5 chambres ou moins et aux résidences privées de tourisme	138
5.15.3.5	Conditions spécifiques à un atelier artisanal	140
5.16	Dispositions particulières s'appliquant aux maisons mobiles à l'intérieur du périmètre urbain	140
5.16.1	Préparation de l'emplacement	140
5.16.2	Raccordement aux utilités publiques ou à une installation septique conforme	140
5.16.3	Longueur et largeur minimale	141
5.16.4	Ceinture de vide technique	141
5.16.5	Implantation	141
5.16.6	Hauteur d'une maison mobile	141
5.16.7	Annexes	141
5.16.8	Agrandissement d'une maison mobile	141
5.16.9	Réservoirs	141
5.16.10	Foyers extérieurs	141
5.17	Dispositions particulières applicables aux usages résidentiels situés sur un emplacement riverain (adjacent ou à moins de 30 m d'un plan d'eau lac ou cours d'eau) et à l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation (abrogé)	141
5.18	Dispositions particulières s'appliquant aux ensembles de villégiature collective	142
5.18.1	Définition	142
5.18.2	Implantation	142
5.18.3	Construction et type architectural	142
5.19	Dispositions applicables aux véhicules de camping	143
5.19.1	Dispositions générales	143
5.19.2	Certificat d'autorisation	143
5.19.3	Conditions liées à l'usage et l'implantation d'un véhicule de camping dans une zone où l'usage de villégiature est autorisé	143
5.19.4	Stationnement et remisage d'un véhicule de camping	144
5.20	Dispositions applicables aux gîtes touristiques, pensions de famille et tables champêtres et pensions de famille de 4 chambres ou moins sur le territoire municipal (abrogé)	144
CHAPITRE 6		145
DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMMERCIAUX ET DE SERVICES		145
6.1	Usages principaux autorisés	145
6.2	Marges	145
6.2.1	Marge avant	145
6.2.2	Marges latérales	145
6.2.2.1	Disposition générale	145
6.2.2.2	Cas de contiguïté	145
6.2.2.3	Cas de bâtiments jumelés	145
6.2.3	Marge arrière	145
6.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau	145
6.3	Indice d'occupation au sol	145
6.4	Usages complémentaires aux usages commerciaux et de service	145
6.4.1	Usage principal et usage complémentaire	145
6.4.2	Dispositions applicables aux bâtiments accessoires	146
6.4.2.1	Superficie de l'emplacement occupé par des bâtiments accessoires	146
6.4.2.2	Nombre	146
6.4.2.3	Hauteur	146
6.4.2.4	Normes d'implantation et dispositions particulières	146
6.4.3	Dispositions applicables à l'implantation des terrasses	146
6.4.4	Dispositions particulières aux clôtures, haies ou murets	147
6.4.4.1	Clôtures interdites	147
6.4.4.2	Aménagement et entretien	147
6.4.4.3	Normes d'implantation et d'aménagement	147

6.4.5	Dispositions relatives aux accès et au stationnement.....	147
6.4.5.1	Dispositions générales	147
6.4.5.2	Dispositions particulières.....	148
6.4.6	Normes de chargement et de déchargement des véhicules.....	148
6.4.6.1	Disposition générale	148
6.4.6.2	Situation	149
6.4.6.3	Aménagement et tenue des espaces de chargement.....	149
6.4.7	Aires d'entreposage extérieur	149
6.4.8	Dispositions applicables à l'implantation d'antennes	149
6.4.9	Dispositions applicables à l'affichage.....	149
6.4.9.1	Dispositions générales	149
6.4.9.1.1	Nombre et superficie maximum d'une enseigne installée sur un mur, pour les usages commerciaux et de service	149
6.4.9.1.2	Nombre et superficie d'une enseigne sur poteau, socle ou muret pour les usages commerciaux et de service	150
6.4.9.1.3	Dispositions particulières aux centres commerciaux et aux bâtiments commerciaux de grande surface	151
6.4.9.1.4	Normes pour les enseignes sur marquise et sur auvent	151
6.5	Dispositions s'appliquant aux usages secondaires	153
6.5.1	Usages secondaires autorisés	153
6.5.2	Conditions liées à l'exercice d'un usage secondaire.....	154
6.5.2.1	Conditions générales.....	154
6.5.2.2	Conditions particulières aux centres jardins.....	154
6.6	Dispositions particulières à certains usages commerciaux	155
6.6.1	Dispositions applicables aux postes d'essence et stations-service lorsque autorisées.....	155
6.6.1.1	Dispositions applicables à l'emplacement	155
6.6.1.2	Dispositions applicables au bâtiment	155
6.6.1.3	Autres dispositions	155
6.6.2	Dispositions applicables à la vente ou la location de véhicules et équipements mobiles.....	156
6.6.2.1	Dispositions applicables à l'emplacement	156
6.6.2.2	Dispositions applicables au bâtiment	156
6.6.2.3	Autres dispositions applicables	156
6.6.3	Dispositions applicables aux commerces de détail d'articles usagés autres que pièces détachées, rebuts, véhicules ou équipements mobiles	156
6.6.3.1	Dispositions générales	156
6.6.3.2	Dispositions particulières aux commerces de détail d'articles usagés autres que pièces détachées, rebuts, véhicules ou équipements mobiles intégrés à un "marché public".....	157
6.6.3.3	Usages de commerces de détail d'articles usagés autres que pièces détachées, rebuts, véhicules ou équipements mobiles exercés comme usages provisoires.....	157
6.7	Disposition applicables aux logements à l'intérieur d'un bâtiment utilisé principalement à des usages commerciaux et de service	157
6.8	Plan d'aménagement d'ensemble en vigueur dans la zone 140-1 C.....	158
CHAPITRE 7.....		159
DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES INDUSTRIELS		159
7.1	Usages principaux autorisés	159
7.2	Marges	159
7.2.1	Marge avant	159
7.2.2	Marges latérales	159
7.2.2.1	Disposition générale	159
7.2.2.2	Cas de bâtiments contigus	159
7.2.2.3	Marge latérale donnant sur une zone résidentielle ou communautaire, de récréation, sports et loisirs	159
7.2.3	Marge arrière	159
7.2.3.1	Disposition générale	159

7.2.3.2	Marge arrière donnant sur la limite d'une zone résidentielle, communautaire, de récréation, sport et loisirs ou de conservation	159
7.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau	159
7.3	Indice d'occupation au sol	160
7.4	Usages complémentaires aux usages industriels	160
7.4.1	Usage principal et usage complémentaire	160
7.4.2	Dispositions applicables aux bâtiments accessoires	160
7.4.2.1	Superficie de l'emplacement occupée par les bâtiments accessoires	160
7.4.2.2	Nombre	160
7.4.2.3	Abrogé	160
7.4.2.4	Normes d'implantation et dispositions particulières	160
7.4.2.5	Bâtiment d'entreposage de type dôme.....	160
7.4.3	Dispositions applicables aux clôtures, haies et murets	161
7.4.3.1	Clôtures interdites	161
7.4.3.2	Aménagement et entretien	161
7.4.3.3	Normes d'implantation et d'aménagement	161
7.4.3.4	Dispositions particulières applicables aux usages à caractère contraignant	161
7.4.4	Dispositions applicables aux accès et au stationnement	162
7.4.4.1	Dispositions générales	162
7.4.4.2	Dispositions particulières.....	162
7.4.5	Normes de chargement et de déchargement des véhicules.....	162
7.4.5.1	Disposition générale	162
7.4.5.2	Situation	162
7.4.5.3	Aménagement et tenue des espaces de chargement.....	163
7.4.6	Aires d'entreposage extérieur	163
7.4.6.1	Localisation.....	163
7.4.6.2	Étalage en cour avant.....	163
7.4.7	Dispositions applicables à l'affichage.....	163
7.4.7.1	Enseignes autorisées	163
7.4.7.2	Nombre	163
7.4.7.3	Aire des enseignes.....	164
7.4.7.4	Dispositions particulières aux bâtiments de cinq (5) étages ou plus.....	164
7.5	Dispositions s'appliquant aux usages secondaires	164
7.5.1	Nature	164
7.5.2	Conditions générales liées à l'exercice de l'usage secondaire	164
7.5.2.1	Dispositions générales	164
7.5.2.2	Normes d'implantation	165
7.6	Dispositions particulières applicables à l'industrie extractive	165
7.6.1	Certificat d'autorisation	165
7.6.1.1	Nécessité d'un certificat d'autorisation	165
7.6.1.2	Défaut d'être détenteur d'un certificat d'autorisation	165
7.6.1.3	Permis et certificats en vertu de l'application de lois et règlements des gouvernements supérieurs	165
7.6.2	Superficie visée par le certificat d'autorisation	165
7.6.3	Zonage	166
7.6.4	Normes d'implantation	166
7.6.4.1	Distances minimales des habitations et de certains usages institutionnels et communautaires	166
7.6.4.2	Milieu hydrique	166
7.6.4.3	Prises d'eau	166
7.6.4.4	Voie publique et orientation de l'exploitation	166
7.6.4.5	Normes générales applicables aux voies d'accès de toute carrière, sablière et gravière ou tourbière	167
7.6.4.6	Règles minimales d'implantation	167

7.6.4.7	Terrains voisins	167
7.6.4.8	Agrandissements.....	167
7.6.4.9	Règle de réciprocité.....	167
7.6.5	Restauration du sol	168
7.6.5.1	But	168
7.6.5.2	Obligations.....	168
7.6.5.3	Possibilités de restauration du sol	168
7.6.5.4	Pente	168
7.6.5.5	Délai de restauration	168
7.6.5.6	Sol végétal et terres de découverte.....	168
7.6.5.7	Zones de roc.....	168
7.6.5.8	Plans d'eau.....	169
7.6.5.9	Végétation.....	169
7.6.5.10	Esthétique.....	169
7.6.5.11	Propreté	169
7.6.5.12	Modifications du plan de restauration.....	169
7.6.6	Usages permis sur les sites d'exploitation de carrières, sablières, gravières ou tourbières.....	169
7.6.7	Heures d'exploitation	170
7.6.8	Garanties et utilisation	170
7.6.8.1	Utilisation de la garantie	170
7.6.8.2	Préavis	170
7.6.8.3	Remise de la garantie.....	170
7.6.8.4	Garantie en vigueur	170
7.6.8.5	Responsabilité	171
7.7	Dispositions particulières applicables aux ateliers de réparation automobile	171
7.7.1	Accès	171
7.7.2	Réservoirs d'essence et pompes	171
7.7.3	Entreposage	171
7.8	Dispositions portant sur l'aménagement de zones-tampons industrielles.....	171
7.8.1	Disposition générale	171
7.8.2	Aménagement	171
7.8.3	Constructions prohibées	172
7.9	Dispositions portant sur l'aménagement d'une bande de protection au pourtour des cimetières automobiles	172
7.9.1	Aménagement	172
7.10	Disposition générale relative aux bruits et aux odeurs.....	172
7.11	Dispositions spécifiques aux industries majeures	172
7.11.1	Règle générale	172
7.11.2	Règles d'implantation	172
CHAPITRE 8		173
DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMMUNAUTAIRES, DE RÉCRÉATION, DE SPORTS ET LOISIRS ET DE CONSERVATION.....		173
8.1	Usages principaux autorisés	173
8.2	Marges	173
8.2.1	Marge avant	173
8.2.2	Marges latérales	173
8.2.2.1	Disposition générale.....	173
8.2.2.2	Cas de bâtiments contigus.....	173
8.2.3	Marge arrière	173
8.2.3.1	Disposition générale	173
8.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau.....	173
8.3	Indice d'occupation au sol	173
8.4	Usages complémentaires aux usages communautaires, de récréation, de sports et loisirs	173
8.4.1	Usage principal et usage accessoire.....	173
8.4.2	Dispositions applicables aux bâtiments accessoires	174

8.4.2.1	Dispositions générales	174
8.4.2.2	Normes d'implantation et dispositions particulières	174
8.4.3	Dispositions particulières aux clôtures, haies ou murets	174
8.4.3.1	Clôtures interdites.....	174
8.4.3.2	Aménagement et entretien	174
8.4.3.3	Normes d'implantation et d'aménagement	174
8.4.4	Piscines	175
8.4.5	Dispositions relatives aux accès et au stationnement.....	175
8.4.5.1	Dispositions générales	175
8.4.5.2	Dispositions particulières.....	175
8.4.6	Espace de chargement et de déchargement des véhicules	176
8.4.6.1	Dispositions générales	176
8.4.6.2	Situation	176
8.4.6.3	Aménagement et tenue des espaces de chargement.....	176
8.4.7	Dispositions applicables à l'affichage.....	177
8.4.7.1	Enseignes autorisées	177
8.4.7.2	Nombre	177
8.4.7.3	Aire des enseignes	177
8.5	Dispositions applicables aux usages secondaires	178
8.6	Dispositions particulières aux usages de conservation	178
8.7	Aménagement paysager	178
8.8	Dispositions applicables aux véhicules de camping.....	178
8.8.1	Usage et implantation d'un véhicule de camping dans une zone où l'usage communautaire, de récréation et de loisirs est autorisé	178
8.9	Habitations légères de loisir	179
CHAPITRE 9.....		181
DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES AGRICOLES ET FORESTIERS		181
9.1	Usages principaux autorisés	181
9.2	Marges	181
9.2.1	Marge avant	181
9.2.2	Marges latérales	181
9.2.3	Marge arrière	181
9.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau.....	181
9.2.5	Marges et dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement.....	181
9.2.6	Eventualité où une marge n'est pas prévu à la grille des spécifications.....	181
9.3	Usages complémentaires aux usages agricoles et forestiers	181
9.3.1	Usage principal et usage complémentaire	181
9.3.2	Dispositions applicables aux bâtiments accessoires	181
9.3.2.1	Superficie et nombre	181
9.3.2.2	Hauteur	182
9.3.2.3	Normes d'implantation	182
9.3.2.4	Bâtiment accessoire sur un emplacement ou un terrain où il n'existe pas de bâtiment principal et abri forestier.....	182
9.3.2.5	Bâtiment de type « mégadôme » :.....	182
9.3.3	Clôtures, haies et murets	182
9.3.3.1	Clôtures interdites.....	182
9.3.3.2	Aménagement et entretien	182
9.3.3.3	Normes d'implantation	182
9.3.3.4	Triangle de visibilité	183
9.3.4	Dispositions applicables aux accès et au stationnement	183
9.3.4.1	Dispositions générales	183
9.3.4.2	Nombre de cases requises.....	183
9.3.5	Aires d'entreposage extérieur	183

9.3.6	Dispositions applicables à l'affichage.....	184
9.3.6.1	Enseignes autorisées	184
9.3.6.2	Dispositions applicables	184
9.4	Dispositions applicables aux usages secondaires	184
9.4.1	Usages secondaires autorisés	184
9.4.2	Conditions liées à l'exercice de l'usage secondaire.....	184
9.4.2.1	Dispositions générales	184
9.4.2.2	Dispositions particulières aux véhicules de camping autorisés dans une bleuetière.....	185
9.5	Dispositions particulières relatives au déboisement.....	185
9.5.1	Certificat d'autorisation	185
9.5.2	Dimension des aires de coupe	185
9.5.3	Aires d'application	186
9.5.4	Coupe à blanc	186
9.5.5	Protection des propriétés voisines	186
9.5.6	Protection visuelle des chemins publics.....	186
9.5.7	Aires d'empilement	186
9.5.8	Exceptions	187
9.5.9	Déboisement et abattage d'arbres dans les zones résidentielles, commerciales, institutionnelles et communautaires, mixtes ou dans un rayon de 300 m de telles zones	187
9.5.10	Déboisement et abattage d'arbres dans les zones de villégiature ou autour de résidences de villégiature (chalets)	187
9.5.11	Déboisement dans les aires présentant une pente supérieure à 30 %	188
9.6	Dispositions particulières relatives aux scieries mobiles.....	188
9.6.1	Scieries mobiles	188
9.6.2	Conditions applicables	188
9.6.2.1	Certifications applicables.....	188
9.6.2.2	Implantation	188
9.6.2.3	Disposition des résidus.....	188
9.6.2.4	Entreposage de bois.....	188
9.6.2.5	Démobilisation	188
9.6.2.6	Entreposage	188
9.7	Dispositions applicables à la gestion des implantations et de l'épandage des engrais organiques en vue de favoriser une cohabitation des usages en milieu agricole.....	189
9.7.1	Dispositions générales	189
9.7.2	Dispositions particulières en vue de la détermination des distances séparatrices en relation avec un périmètre d'urbanisation	189
9.7.3	Calcul des distances séparatrices relatives aux odeurs	189
9.7.4	Distances séparatrices dans le cas de lieux d'entreposage des engrais de ferme situés à plus de 150 mètres d'une installation d'élevage	190
9.7.5	Distances séparatrices relatives à l'épandage des engrais de ferme	191
9.7.6	Épandage permis jusqu'aux limites du champ	191
9.7.7	Dispositions particulières pour la détermination des distances séparatrices pour les installations d'élevage à forte charge d'odeurs et d'entreposage de cendres.....	191
9.7.7.1	Périmètre d'urbanisation.....	191
9.7.7.2	Immeuble protégé.....	191
9.7.8	Dispositions particulières pour la détermination des distances séparatrices pour les installations d'entreposage d'engrais de ferme et de matières fertilisantes à forte charge d'odeurs (entrepasés à l'extérieur de l'installation d'élevage).....	192
9.7.8.1	Périmètre d'urbanisation :.....	192
9.7.8.2	Immeuble protégé.....	192
9.7.9	Dispositions particulières pour la détermination des distances séparatrices pour l'épandage d'engrais de ferme et autres matières fertilisantes à fortes charges d'odeurs	192
9.7.9.1	Périmètre d'urbanisation.....	192
9.7.9.2	Immeuble protégé.....	192

9.7.10	Dispositions particulières pour la détermination des distances séparatrices en bordure des ouvrages de captage	193
9.7.10.1	Installations d'élevage à proximité d'ouvrage de captage	193
9.7.10.2	Épandage à proximité d'ouvrage de captage	193
9.7.11	Dispositions particulières relatives aux élevages de suidés, de gallinacés, d'anatidés et de dindons.	193
9.7.12	Dispositions particulières relatives aux élevages porcins	193
9.7.12.1	Unité d'élevage porcin	193
9.7.12.2	Dimensions des bâtiments d'élevage porcin	194
9.8	Résidence de villégiature forestière	194
CHAPITRE 10.....		195
DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES LIÉS AUX TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS ET PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE.....		195
10.1	Usages principaux autorisés	195
10.2	Marges	195
10.2.1	Marge avant	195
10.2.2	Marges latérales	195
10.2.3	Marge arrière	195
10.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau	195
10.2.5	Éventualité où une marge n'est pas prévu à la grille des spécifications	195
10.3	Usages complémentaires aux usages liés aux transports et communications	196
10.3.1	Usage principal et usages accessoires	196
10.3.2	Bâtiments accessoires	196
10.3.2.1	Nombre	196
10.3.2.2	Superficie de l'emplacement occupée par un bâtiment accessoire	196
10.3.2.3	Normes d'implantation	196
10.3.2.4	Hauteur	196
10.3.3	Dispositions applicables aux clôtures, haies et murets	196
10.3.3.1	Clôtures interdites	196
10.3.3.2	Aménagement et entretien	196
10.3.3.3	Normes d'implantation et d'aménagement	196
10.3.3.4	Dispositions particulières applicables aux usages à caractère contraignant	197
10.3.4	Dispositions applicables aux accès et au stationnement	197
10.3.4.1	Dispositions générales	197
10.3.4.2	Dispositions particulières	197
10.3.5	Normes de chargement et de déchargement des véhicules	198
10.3.5.1	Situation	198
10.3.5.2	Aménagement et tenue des espaces de chargement	198
10.3.6	Aires d'entreposage extérieur	198
10.3.7	Dispositions applicables à l'affichage	198
10.3.7.1	Enseignes autorisées	198
10.3.7.2	Nombre	198
10.3.7.3	Aire des enseignes	198
10.4	Dispositions s'appliquant aux usages secondaires	199
10.4.1	Usages secondaires autorisés	199
10.4.2	Conditions liées à l'exercice de l'usage secondaire	199
10.5	Dispositions portant sur l'aménagement de zones-tampons	199
10.5.1	Disposition générale	199
10.5.2	Aménagement	199
CHAPITRE 11		200
DISPOSITIONS APPLICABLES À CERTAINES ZONES.....		200
11.1	Dispositions spécifiques relatives aux usages sur les îles	200
11.1.1	Territoire assujetti	200

11.1.2	Constructions et ouvrages autorisés	200
11.1.3	Règle générale d'implantation	200
11.1.4	Travaux d'excavation du sol	200
11.1.5	Travaux d'abattage	200
11.2	Dispositions spécifiques relatives aux usages dans les zones 2 Ae, 4 Ae, 5 Ae, 6 Ae, 6-1 Ae, 6-2 Ae, 7 Ae, 8 Ae, 12 Ae, 20-1 Ae, 21 Ae, 22-1 Ae, 30-1 Ae, 32 Ae, 33 Ae, 35-1 Ae, 42-3 Ae, 102-1 Ae	200
11.2.1	Règles d'implantation résidentielle	200
11.2.2	Règles d'implantation résidentielle de villégiature (Abrogé)	202
11.3	Dispositions spécifiques relatives aux îlots déstructurés de la zone agricole permanente	202
11.3.1	Règles d'implantation résidentielle	202
11.3.2	Les autres usages autorisés	202
11.4	Dispositions spécifiques relatives aux usages dans les zones 12-1 Fd, 20 Fd, 22 Fd, 23 Fd, 32-4 Fd, 32-5 Fd, 32-6 Fd, 32-7 Fd, 32-8 Fd, 32-9 Fd, 33-1 Fd, 33-2 Fd, 34 Fd, 35 Fd, 42 Fd, 42-2 Fd	202
11.4.1	Règles d'implantation résidentielle	202
11.4.2	Règles d'implantation résidentielle de villégiature forestière	203
11.5	Dispositions spécifiques relatives aux usages dans la zone 2-2 Fe	203
11.5.1	Règles d'implantation résidentielle	203
11.6	Dispositions spécifiques relatives aux usages dans les zones 31 Co, 139 Co, 211 Co, 217 Co, 240 Co, 255 Co, 257 Co, 603 Co	203
11.6.1	Règles générales d'implantation	203
11.6.2	Travaux d'excavation de sol	203
11.6.3	Travaux d'abattage	203
11.7	Dispositions spécifiques relatives aux usages dans les zones 1 Rp, 2-1 Rp, 15 Rp, 23-1 Rp, 25 Rp, 27 Rp, 205 Rp	204
11.7.1	Règle générale d'implantation	204
11.7.2	Travaux d'excavation de sol	204
11.7.3	Travaux d'abattage	204
11.8	Dispositions spécifiques relatives aux usages dans les zones 3 Rm, 17 Rm, 24 Rm, 24-1 Rm, 32-1 Rm, 32-2 Rm, 32-3 Rm, 41 Rm, 45 Rm, 103 Rm, 122 Rm, 200 Rm et 212 Rm	204
11.8.1	Règle générale d'implantation	204
11.8.2	Travaux d'excavation de sol	205
11.8.3	Travaux d'abattage	205
11.9	Dispositions spécifiques relatives aux usages dans les zones 13 V, 14 V, 36 V, 43 V, 44 V,	205
11.9.1	Règle générale d'implantation	205
11.9.2	Règle d'implantation des établissements d'hébergement public saisonnier et les résidences de villégiature privées saisonnières	205
11.9.3	Travaux d'excavation de sol	206
11.9.4	Travaux d'abattage	206
11.10	Dispositions spécifiques relatives aux usages et constructions dans les zones 36 V, 43 V ET 44 V	206
11.11	Dispositions spécifiques relatives aux usages dans la zone 17-1 Rm	207
11.11.1	Bâtiments principaux	207
11.11.1.1	Nombre de bâtiments principaux autorisés	207
11.11.1.2	Architecture des bâtiments	207
11.11.2	Bâtiments accessoires	207
11.11.2.1	Superficie et implantation	207
11.11.2.2	Architecture	208
11.11.3	Construction accessoires et affichage	208
11.11.4	Préservation de la couverture forestière	209
11.11.5	Protection du milieu naturel	209
11.11.6	Gestion des équipements d'alimentation énergétique	209
11.11.7	Gestion des équipements d'éclairage extérieur	210
11.12	Dispositions spécifiques relatives à l'implantation de résidences dans les zones agricoles dynamique (Ad)	210
11.12.1	Règles d'implantation résidentielle	210

CHAPITRE 12	212
DISPOSITIONS FINALES	212
12.1 Dispositions applicables aux dérogations et aux droits acquis	212
12.1.1 Disposition relative à l'implantation d'une construction existante avant novembre 1983	212
12.1.2 Dispositions particulières applicables aux usages dérogatoires	212
12.1.2.1 Cessation de la reconnaissance de droit acquis	212
12.1.3 Remplacement d'un usage dérogatoire par un autre usage dérogatoire	212
12.1.4 Extension d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis sans agrandissement du bâtiment	213
12.1.5 Extension d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis exercé à l'intérieur d'un bâtiment dont l'agrandissement est requis	213
12.1.6 Extension d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis situé à l'extérieur sur un emplacement	213
12.1.7 Agrandissement d'une construction dont l'implantation est dérogatoire et que l'usage est dérogatoire et protégée par un droits acquis	214
12.1.8 Agrandissement d'une construction dont l'implantation est dérogatoire et que l'usage est conforme	213
12.1.9 Rénovation, réparation et entretien d'une construction dont l'implantation est dérogatoire et protégée par droits acquis	214
12.1.10 Travaux nécessaires au maintien des droits acquis	214
12.1.11 Remplacement d'une construction dérogatoire	214
12.1.12 Déplacement d'une construction dérogatoire	215
12.1.13 Dispositions particulières concernant les constructions accessoires sur un emplacement sans bâtiment principal	215
12.1.14 Dispositions particulières concernant les constructions à un usage dérogatoire protégé par un droit acquis	215
12.1.15 Réintégration d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis à l'intérieur d'un bâtiment détruit ou endommagé à la suite d'un sinistre	215
12.1.16 Dispositions relatives aux enseignes et structures d'enseignes dérogatoires	216
12.1.16.1 Droits acquis à l'égard d'une enseigne dérogatoire	216
12.1.16.2 Exécution de travaux nécessaires au maintien des droits acquis	216
12.1.16.3 Modification d'une enseigne dérogatoire	216
12.1.16.4 Extinction des droits acquis relatifs à une enseigne	216
12.1.16.5 Remplacement d'une enseigne dérogatoire	216
12.1.17 Dispositions relatives aux emplacements dérogatoires	217
12.1.17.1 Dispositions relatives à la construction d'un bâtiment principal sur un emplacement vacant dérogatoire	217
12.1.17.2 Dispositions relatives à l'agrandissement d'une construction sur un emplacement dérogatoire	217
12.1.18 Les droits acquis en zone agricole	217
12.2 Dérogation et sanction	217
12.2.1 Dispositions générales	217
12.2.2 Pénalité et continuité de la contravention	217
12.2.2.1 Disposition particulière au déboisement et à l'abattage d'arbres	218
12.2.2.2 Continuité de la contravention et recours	218
12.2.3 Recours de droit civil	218